



Mwaro : inauguration des infrastructures d'intérêt public par le Chef de l'Etat



L'inauguration des infrastructures d'intérêt public par le Chef de l'Etat SE Pierre Nkurunziza a débuté par la salle des réunions de la commune Kayokwe en province de Mwaro. Par la suite, le Chef de l'Etat SE Pierre Nkurunziza a inauguré la salle de pédiatrie de l'hôpital Kibumbu toujours en commune Kayokwe. La salle de Pédiatrie compte 60 lits. Le bureau de la Présidence leur a octroyé des fers à béton, du ciment et des tôles pour finaliser la construction de cette infrastructure d'intérêt communautaire.

En outre, au centre de la province de Mwaro, le Président Pierre Nkurunziza a inauguré l'agence de la Banque de

Gestion et de Financement (BGF). Les activités d'inauguration des infrastructures d'intérêt communautaires se sont clôturées en province Mwaro, par l'inauguration du marché moderne des bétails de la commune Mugongomanga.

Signalons qu'en marge de ces activités, la population de la province de Mwaro a offert 6 vaches et des paniers de vivres et la population de Mugongomanga a offert une vache et des paniers de vivres en guise de remerciements.

(source: www.rtnb.bi)

Sommaire

page

Mwaro : inauguration des infrastructures d'intérêt public par le Chef de l'Etat

1

La Première Dame rentre d'une mission au Ghana

2

L'Assemblée Nationale clôture sa session parlementaire d'août 2019

3

Gitega/Sénat: Clôture de la session ordinaire du mois d'août 2019

5

Le Nouvel Ambassadeur Extraordinaire de l'Union Européenne auprès de la République du Burundi présente les copies figurées de ses Lettres de Créance

7

Education : 27 mille candidats passent un concours pour exercer la fonction d'enseignant

8

Communiqué du Conseil des Ministre du 30 Octobre 2019

10

La Première Dame rentre d'une mission au Ghana



La Première Dame Son Excellence Denise Nkurunziza est rentrée vendredi, le 01 novembre 2019, en retour d'une visite qu'elle a effectuée au Ghana. A l'arrivée à l'aéroport international Melchior Ndadaye, SE Denise Nkurunziza a indiqué qu'elle avait participé à la 6ème conférence qui regroupait les pays africains et les pays d'Asie sur les questions relatives aux maladies du cancer, diabète et les hépatites.

Elle a en outre indiqué qu'au cours de sa visite au Ghana, SE Denise Nkurunziza a eu l'occasion d'effectuer des visites aux différents endroits comme l'orphelinat "light house". Elle a également rencontré les burundais vivants au Ghana et s'est entretenue avec eux. Selon la Première Dame Son Excellence Denise Nkurunziza, elle leur a encouragé d'aimer leur pays natal et surtout d'y investir.

Au cours de cette visite au Ghana, SE Denise Nkurunziza a aussi reçu deux prix. Dans son interview accordée aux professionnels des médias à l'aéroport Melchior Ndadaye, elle a fait savoir que le premier prix a été décerné à toutes les Premières Dames qui ont pris l'initiative d'encourager les femmes qui n'ont pas eu d'enfants.

Pour le second prix, elle a annoncé qu'elle l'a reçu à titre individuel. C'était un signe d'encouragement pour sa chanson dans laquelle elle donne des conseils aux gens sur la manière dont on prend en charge les couples infertiles.

Son Excellence Denise Nkurunziza a également indiqué qu'au cours de cette conférence, les participants se sont engagés sur les différentes activités qu'ils vont continuer à réaliser. L'épouse du Chef de l'Etat a profité de cette occasion, pour encourager les couples infertiles et surtout en les sensibilisant à consulter les experts en matière de la reproduction mais aussi de se confier à Dieu, le Tout puissant. (source: www.rtnb.bi)

L'Assemblée Nationale clôture sa session parlementaire d'août 2019



Le Président de l'Assemblée Nationale le Très Honorable Pascal Nyabenda a procédé jeudi, le 31 octobre 2020, à la clôture de la session parlementaire d'août 2019. Il a dans son allocution présenté le bilan des réalisations des Députés durant toute cette période de trois mois qu'a duré ladite session.

Sur le plan législatif, l'Assemblée Nationale a analysé et adopté six projets de lois à savoir: le Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord portant création de la zone de libre échange tripartite entre le marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté Est-Africaine et la communauté pour le développement de l'Afrique Australe (SADC) ; le projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'art.24(2) amendé du protocole portant création de l'union douanière de l'EAC ; le projet de loi portant ratification par la République du Burundi du protocole portant amendement de l'accord de Marrakech instituant l'organisation mondiale du commerce (OMC) ; le projet de loi portant ratification par la République du Burundi du protocole portant amendement de l'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce ; le projet de loi portant réorganisation et promotion des activités physiques et sportives ; le projet de loi portant ratification par la République du Burundi et la Banque d'import-Export d'inde relatif au projet de construction du palais du Parlement à Gitetga et des buildings ministériels au Burundi signé à New Delhi le 02 juillet 2019 ainsi que l'analyse et l'adoption des amendements du Sénat sur le projet de loi portant réorganisation et promotion des activités physiques et sportives au Burundi.

Vu qu'il n'y a pas eu beaucoup de projets de loi à analyser à l'Assemblée Nationale, le Président de l'Assemblée Nationale a indiqué que l'Assemblée Nationale s'est alors focalisée sur le contrôle de l'action gouvernementale où 11 membres du Gouvernement ont répondu aux questions orales. Les Députés ont également effectué des descentes sur terrain et ont participé à l'inauguration du nouveau Palais Présidentiel Ntare Rushatsi Cambarantama et autres activités d'intérêt public.

Au niveau de la diplomatie parlementaire, les Députés ont participé à treize réunions ou conférences à l'extérieur du pays.

Le Très Honorable Pascal Nyabenda a poursuivi son allocution en félicitant le Burundi pour les progrès qui sont en train d'être réalisés Il a cité notamment la construction de l'usine des fertilisants organominéraux (FOMI) qui aura un impact positif sur le développement socio-économique du pays.

Il a souhaité la bienvenue aux réfugiés burundais en provenance de la Tanzanie et a exhorté la population locale et l'administration à leur réserver un accueil chaleureux afin qu'ils se sentent chez eux parmi les leurs.

Le Très Honorable Pascal Nyabenda a ainsi salué le courage des forces de défenses et de sécurité et l'administration pour avoir neutralisé rapidement les malfaiteurs à Bubanza et de leur rappeler de rester toujours vigilantes afin de décourager toutes les velléités déstabilisatrices.

Le Président de l'Assemblée Nationale a félicité la CENI pour avoir mis en place des CEPI et CECI dans l'entente avec toutes les composantes de la société burundaise. Il a conclu son allocution en invitant les Députés à se rapprocher des citoyens afin d'écouter leurs doléances et de les sensibiliser sur la mise en pratique du Plan National de Développement, PND-Burundi 2018-2027. (source: www.rtnb.bi)

Bientôt la banque pour les jeunes sera opérationnelle



La Ministre en charge de la Jeunesse Madame Evelyne Butoyi était invitée à l'Assemblée Nationale lundi, le 28 octobre 2019 pour répondre aux questions des Députés. Il s'agissait des questions en rapport avec les jeunes qui voyagent à l'étranger à la recherche d'emploi tout en empruntant des voies illégales.

Les députés ont beaucoup insistés sur les jeunes qui voyagent illégalement dans les pays étrangers et qui sont exploités et même torturés. La question de chômage étant à l'origine de cette situation.

A ce sujet, la Ministre Evelyne Butoyi en charge de la Jeunesse a indiqué que l'Etat du Burundi a pris en main cette question liée au mouvement des jeunes

vers l'étranger à la quête d'emplois.

« Pour faire face à tous ces défis le Gouvernement du Burundi a déjà mis en place une loi no1/14 du 07 juillet 2018 qui a pour objectif d'aider surtout les jeunes », a expliqué la Ministre. Et de préciser que la mise en œuvre de cette loi a abouti à la mise en place d'une banque pour les jeunes qui sera basée à Gitega.

Madame Evelyne Butoyi a indiqué que cette banque va aider les jeunes qui se seront organisés au sein des associations et des coopératives.

Les Députés ont voulu également connaître la politique qui est envisagée par l'Etat du Burundi pour que les jeunes puissent visiter d'autres pays à la recherche de l'emploi.

La Ministre a indiqué qu'il convient à tout un chacun d'intervenir dans ce secteur et surtout de sensibiliser pour que la jeunesse change de mentalités. Elle a fait savoir que les jeunes doivent emprunter une voie légale et se procurer tous les documents nécessaires pour pouvoir voyager. (source: www.rtnb.bi)

Kirundo : Le Président du Sénat clôture son périple dans toutes les communes du Pays



Le Président du Sénat burundais le Très Honorable Reverien Ndikuriyo a clôturé mardi, le 29 octobre 2019 en commune Bwambarangwe de la province Kirundo, le deuxième round des visites qu'il a effectuées dans toutes les communes du pays. Durant ses séances, le Président du Sénat burundais a

sensibilisé la population au changement de mentalité pour le développement.

Le Président du Sénat a remercié les citoyens d'avoir pris en compte les conseils en rapport avec la préservation de la paix et la sécurité lors des visites qu'il a effectuées en 2016. Il les a exhortés à rester vigilants. L'ennemi de la paix est toujours présent, a-t-il précisé.

Le Très Honorable Réverien Ndikuriyo a conseillé la population à avoir une vision et un plan de développement pour améliorer les conditions de vie des familles. Il a également demandé à la population de limiter les naissances car, a-t-il souligné, au Burundi, les terres cultivables sont réduites. Le Président du Sénat n'a pas manqué d'interpeller les parents de s'impliquer davantage, dans l'éducation des enfants en les envoyant à l'école.

Le Président du Sénat est revenu sur la protection

de l'environnement. Il a demandé aux citoyens burundais de tracer les courbes des niveaux pour protéger les sols en pentes et de planter beaucoup d'arbres pour protéger les sources d'eaux qui commencent à tarir.

Le Très Honorable Révérien Ndikuriyo a conseillé la population d'une manière générale à changer de comportement, à s'atteler aux travaux de développement et à se regrouper dans des coopératives

pour mieux combattre la pauvreté.

Avant la commune de Bwambarangwe, le Président du Sénat, le Très Honorable Révérien Ndikuriyo avait tenu une réunion dans la commune Gitobe de la même province, où il a aussi sensibilisé la population au changement de mentalité pour le développement . (source: www.rtnb.bi)

Gitega/Sénat: Clôture de la session ordinaire du mois d'août 2019



Le Sénat burundais a procédé jeudi, le 31 octobre 2019 dans son hémicycle basé dans la province de Gitega, la capitale politique du pays, à la clôture de la session ordinaire du mois d'août 2019.

Les cérémonies ont vu la participation des Sénateurs, le Gouverneur de la province de Gitega, les Représentants du Corps Diplomatique et Consulaire accrédités au Burundi et d'autres hautes autorités du pays.

Dans son discours de clôture, le Très Honorable Révérien Ndikuriyo, Président du Sénat, a fait savoir qu'ils ont analysés 6 projets de loi sur 18 projets de loi que le Gouvernement avait envoyés. Parmi ces projets, le Sénat burundais a adopté le projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord de prêt entre la République du Burundi et la Banque de l'Inde relatif au projet de construction des palais du Parlement à Gitega. Le Sénat a aussi approuvé les noms des candi-

dats envoyés par le Président de la République pour les fonctions de haute responsabilité dans le domaine judiciaire etc.

Durant les vacances parlementaires, les Sénateurs seront tout près de la population pour recueillir leurs desideratas pour mieux savoir leurs préoccupations afin de trouver des solutions, a souligné le Président du Sénat. Le Très Honorable Révérien Ndikuriyo a indiqué qu'ils vont sensibiliser la population à la sauvegarde de la sécurité pendant cette période pré-électorale. Il a demandé au Gouvernement du Burundi d'être toujours vigilant et d'user de toute sa force légale pour sauvegarder la sécurité.

Le Président du Sénat le Très Honorable Révérien Ndikuriyo a clôturé la session ordinaire du mois d'août en annonçant que l'ouverture de la session parlementaire ordinaire de décembre est prévue le 02 décembre 2019 conformément aux articles 179 et 190 de la Constitution.

(source: www.rtnb.bi)

Makamba: la construction du Stade Peace Park Complex bientôt achevée



Le Président du Sénat le Très Honorable Révérend Ndikuriyo a pris part dans l'après midi de vendredi 1er novembre 2019, aux cérémonies de la bénédiction du Stade Peace Complex Stadium de Gisenyi en Province Makamba appartenant à l'équipe de football, Aigle Noir. Après la prière, le Curé de la Paroisse catholique Saint Pierre Claver de Makamba

a aspergé de l'eau bénite sur le tapis synthétique nouvellement posé sur le terrain de ce Stade.

L'Abbé Pierre Niyonkuru qui a béni ce Stade a remercié le Président du Sénat en même temps Président Fondateur de l'équipe Aigle Noir pour son souhait de faire bénir ce terrain avant qu'il n'accueille des matchs nationaux et internationaux. La bénédiction de ce stade est un bon geste pour remercier le Bon Dieu pour l'étape déjà franchi dans la construction de ce stade.

Le Curé a prié également pour que cet endroit soit un lieu de rassemblement pacifique des personnes dans leur diversité.

Les cérémonies ont vu la participation des Sénateurs venus soutenir le Président du Sénat, les autorités administratives de la province Makamba ainsi que la population de Gisenyi environnante du stade .
(source: www.rtnb.bi)

Le Nouvel Ambassadeur Extraordinaire de l'Union Européenne auprès de la République du Burundi présente les copies figurées de ses Lettres de Créance



Le jeudi, 31 octobre 2019, le nouvel Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de l'Union européenne auprès de la République du Burundi Monsieur Claude Bochu a présenté à Son Excellence Ambassadeur Ezéchiel NIBIGIRA, Ministre des Affaires Etrangères du Burundi, les copies figurées de ses lettres de créance.

L'Ambassadeur Claude BOCHU a remercié le Ministre des Affaires Etrangères pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé au Burundi. Il a indiqué que l'Union européenne est un partenaire du Burundi depuis plus de 40 ans, et de préciser que l'Accord de

siège a été signé en 1978.

Le Ministre des Affaires Etrangères a quant à lui, déclaré que le nouvel Ambassadeur arrive au moment où les relations diplomatiques entre l'Union européenne et le Burundi connaissent une amélioration grâce au travail louable réalisé par son prédécesseur en collaboration avec la Partie burundaise. Et d'ajouter que, le Gouvernement du Burundi souhaite le renforcement de ce travail déjà commencé.

Le numéro un de la diplomatie burundaise a saisi



cette occasion pour révéler au nouvel Ambassadeur

que le Burundi n'est pas un pays dépourvu de paix et de sécurité comme certains médias mal intentionnés le diffusent. Etant donné que le délégué de l'Union européenne est sur terrain, le Ministre des Affaires Etrangères l'a invité à faire le tour de tout le pays, afin de faire son constat et d'être témoin oculaire de la paix et la sécurité qui règnent sur tout le territoire national.

L'Ambassadeur de l'Union Européenne au Burundi a apprécié le souhait du Gouvernement du Burundi d'améliorer les relations de coopération entre l'Union

européenne et le Burundi. Il a en outre réitéré ses remerciements au Ministre des Affaires Etrangères du Burundi pour sa disponibilité afin de renouer les échanges et a terminé sur une note positive en indiquant que, selon lui, les obstacles ne sont pas insurmontables, car il existe un cadre de coopération qui est défini à travers l'Accord de Cotonou.

Signalons que l'Ambassadeur Claude BOCHU a été nommé en remplacement de Monsieur Wolfram VETTER qui a été rappelé pour d'autres fonctions.

(Rédaction-MAE)

Célébration de la Fête du 96ème anniversaire de la Fondation de la République de Turquie



Le mardi 29 octobre 2019, l'Assistant du Ministre des Affaires Etrangères Ambassadeur Bernard Ntahiraja, a représenté le Gouvernement du Burundi lors de la célébration du 96ème anniversaire de la Fondation de la République de Turquie, organisée par l'Ambassade de la Turquie au Burundi.

Au nom du Gouvernement du Burundi, l'Assistant du Ministre des Affaires Etrangères a vivement félicité Son Excellence Madame Serap Ataay, Ambassadeur de la République de Turquie au Burundi et le Gouvernement de son pays. Pour l'Assistant du Ministre des Affaires Etrangères, le peuple burundais partageait la joie et l'enthousiasme du peuple turc, pour ce jour mémorable de son histoire, quand le 29 octobre 1923, le Parlement turc a voté pour changer le système de Gouvernement en mettant fin à la guerre d'indépendance et marquant officiellement la fin de l'empire Ottoman.

L'Assistant du Ministre des Affaires Etrangères n'a pas manqué d'exprimer l'appréciation du Gouvernement du Burundi à l'endroit de Son Excellence Monsieur Recep TAYYIP ERDOGAN, Président de la République de Turquie ainsi qu'à son gouvernement, pour les actions louables qu'ils mènent pour le bien-

être et la cohésion sociale des multiples composantes de la société turque. Le Burundi et la Turquie ont pris un engagement ferme de consolider davantage leurs relations d'amitié et de coopération, pour l'intérêt réel de leurs peuples respectifs. Les relations turco-burundaises couvrent plusieurs secteurs clés de la vie quotidienne burundaise. Tant d'Accords ont été signés dans divers domaines entre autres le domaine de l'agro-alimentaire, l'éducation, l'économie, la sécurité, le commerce, le tourisme, etc. ainsi que l'octroi des bourses d'études universitaires et post-



universitaires aux étudiants burundais.

L'Assistant du Ministre Ambassadeur Bernard Ntahiraja a saisi cette occasion pour rappeler que la paix et la sécurité règnent sur tout le territoire national, et que le peuple burundais est résolument engagé au développement économique afin d'améliorer sensiblement son bien-être. Il a ainsi notifié l'existence d'un Plan National de Développement du Burundi (PND) 2018-2027 et a exprimé le souhait du Gouvernement du Burundi afin que les partenaires puissent s'en inspirer et soutenir sa mise en œuvre, dans le cadre de la coopération technique et financière.

L'Assistant du Ministre des Affaires Etrangères a terminé son propos en rappelant à la communauté internationale que le Gouvernement de la République du Burundi se mobilise pour la tenue des élections générales libres, transparentes et apaisées en 2020. Il n'a pas manqué d'exprimer son encouragement à l'endroit des burundais qui avaient fui le pays et qui restent encore en exil, afin qu'ils puissent rentrer au berceau pour se joindre aux autres burundais dans l'exercice de leur droit et devoirs politique et civique, afin de contribuer à l'édification de leur patrie.

De son côté, l'Ambassadeur de Turquie au Burundi Son Excellence Madame Serap Ataay a exprimé sa joie et sa satisfaction quant aux relations d'amitié et de coopération qui existent entre le Burundi et la Turquie. Elle a promis que, du moment qu'une Ambassade résidente a été ouverte à Bujumbura, elle ne ménagera aucun effort pour s'assurer que les relations bilatérales entre ces deux pays soient renforcées.

Signalons que ces événements ont connu la participation des Chefs des Missions Diplomatiques et Consulaires ainsi que les Représentants des Organisations Internationales accréditées au Burundi. C'était la première fois à Bujumbura que le Gouvernement du Burundi se réjouissait de la célébration de la Fête Nationale de la République de Turquie, après l'ouverture officielle de l'Ambassade résidente de ce pays à Bujumbura, au mois de février 2019.

(Rédaction-MAE)

Education : 27 mille candidats passent un concours pour exercer la fonction d'enseignant



Un concours d'enseignants en province de Bujumbura s'est déroulé le 26 octobre 2019 à la paroisse Buhonga où s'étaient rassemblés les candidats de toutes les communes de la province de Bujumbura. L'épreuve portait sur l'éthique et la déontologie de l'enseignant. L'activité a été lancée par Monsieur Félix Mpozeriniga, Ministre de la Fonction Publique et de l'Emploi et Dr Janvière Ndirahisha, Ministre de l'Education et de la Formation Technique et Professionnel.

Selon la Ministre en charge de l'Education, le recrutement sur concours aura un impact positif sur la qualité de l'enseignement. Elle a indiqué qu'il y a espoir que le système éducatif change car l'enseignement

prône la compétition. Elle a fait savoir qu'il faut cultiver la vertu de la compétition. Dr Janvière Ndirahisha a précisé qu'elle attend de ceux qui seront retenus un bon exemple dans la ponctualité d'abord mais aussi dans le cadre de leur déontologie professionnelle.

Pour le Ministre de la Fonction Publique, le concours est une innovation mais aussi une application d'une loi régissant le statut général des fonctionnaires dans ses articles 12 et 13 qui stipule que le recrutement est opéré par une commission de recrutement sur concours.

Il a fait savoir qu'en appliquant cette loi ils ont voulu suivre les orientations du Chef de l'Etat qui les instruit de faire tout ce qu'il faut pour la transparence et l'équité dans le recrutement des fonctionnaires. Avant de commencer l'examen, les candidats ont suivi les consignes à respecter notamment la façon de remplir les copies en mettant la colline d'origine, le code secret de chaque candidat.

Sur les 27 mille candidats qui ont passé le concours dans tout le pays, le gouvernement ne retiendra que 2170 enseignants qui seront affectés dans les écoles fondamentales et post fondamentales, selon le Ministre de l'Education. (source: www.rtnb.bi)

Le Ministère de la jeunesse, des postes et des TIC présente le bilan de ses réalisations du premier trimestre pour l'année 2019-2020



Le Ministère de la Jeunesse, des Postes et des Technologies de l'Information a présenté, jeudi, le 31 octobre 2019, le bilan de ses réalisations au cours du premier trimestre 2019-2020. Le niveau d'exécution du plan d'action est satisfaisant selon la Ministre Honorable Evelyne Butoyi.

Au cours de cette présentation, la Ministre de la Jeunesse, des Postes et des Technologies de l'Information a indiqué que la mise en œuvre du plan d'Action annuel du Gouvernement a été caractérisée par la réalisation de 17 objectifs principaux qui se sont concrétisés en 17 actions dans tous les six départements ou directions générales que compte ledit Ministère.

Pour Honorable Evelyne Butoyi, deux grandes réalisations ont particulièrement marqué le premier trimestre et méritent une considération particulière. Il s'agit de la mise en place de la banque des jeunes avec un capital de 10 milliards de francs burundais déjà disponible et le projet « Bumenyi » avec objectif de renforcer les capacités de 10 mille administratifs à la base et les jeunes sur l'utilisation des réseaux sociaux d'une façon responsable et avisée.

La Ministre de la Jeunesse, des Postes et des Technologies de l'Information a également annoncé la perspective de mettre en place une plateforme de consolidation de la paix basée sur le développement

des compétences dans la vie courante en renforçant les groupements de solidarité modèle VICOBA (Village community Banking) en épargne et crédit pour 300 jeunes dans 5 communes des provinces Ngozi et Gitega.

La Ministre de la Jeunesse, des Postes et des Technologies de l'Information a saisi cette opportunité pour citer les grandes réalisations par département.

Au niveau de la Régie Nationale des Postes, le Ministère a réfectionné le siège de la RNP et l'agence de Bubanza a été réhabilitée, a précisé la Ministre. Elle a souligné que la RNP a aussi contribué à l'inclusion financière et à la promotion de nouveaux produits en octroyant plus de 22 376 crédits équivalents à BIF 2.396.457.148. Selon la Ministre, tous les bureaux de la poste sont interconnectés et d'autres mesures ont été prises pour améliorer la performance et le rendement de la RNP.

Concernant la Direction Générale des Technologies de l'Information, Honorable Evelyne Butoyi, Ministre en charge des TICs a annoncé qu'un télécabine communautaire polyvalent sera bientôt opérationnel à Makamba dans le but de réduire la fracture numérique et de promouvoir la connectivité rurale.

Au niveau de l'ONATEL, la Ministre Evelyne Butoyi a fait savoir que 148 sites sont opérationnels sur 150 à installer afin d'étendre et moderniser le réseau mobile de cette entreprise. Elle a précisé qu'un site est en construction et le dernier en négociation d'acquisition.

La Ministre a indiqué que l'optimisation du réseau est actuellement à 90% et espère passer à 100% à fin janvier prochain pour passer à l'exploitation maximale du réseau ONAMOB 4G.

Concernant le Secrétariat exécutif des technologies de l'information et de la communication (SETIC), la Ministre a indiqué que le SETIC a élaboré 4 projets dont deux ont été soumis au Ministère pour approbation et cela dans le but d'améliorer le réseau de communication gouvernemental par l'exploitation efficiente du COMGOV et l'usage des TICs dans différents services.

Au niveau de l'Agence burundaise pour l'emploi des jeunes (ABEJ), la Ministre a laissé entendre que le premier trimestre a été caractérisé par la régularisation du paiement des frais de déplacement des jeunes qui avaient fait le stage édition 2018/2019 ainsi que

l'analyse et la sélection des dossiers des jeunes qui vont bénéficier du stage de premier emploi édition 2019/2020.

Concernant la Direction Générale de la Jeunesse, Honorable Evelyne Butoyi, Ministre en charge de la Jeunesse a indiqué que la formation des jeunes volontaire a été réalisée au cours de ce premier trimestre, une activité qui était orientée sur la formation des jeunes formateurs volontaires de la province de Ngozi, sur l'agro-business et la protection de l'envi-

ronnement, « 60 jeunes ont bénéficié de cette formation », a précisé la Ministre.

En ce qui concerne le rapport financier au premier trimestre sur le budget général du Gouvernement, Evelyne Butoyi a indiqué que le budget alloué à son Ministère au premier trimestre était de BIF 211 494 622 et que le taux d'exécution a été de 86,9%.

(source: www.rtnb.bi)

L'OBR lance les activités de son 10ème anniversaire



Le Commissaire Général de l'Office burundais des Recettes (OBR) Monsieur Audace Niyonzima a animé mardi, le 29 octobre 2019, une conférence de presse pour lancer les activités de la double célébration : 10ème anniversaire de l'OBR et la journée du contribuable 2019.

Il a indiqué que depuis 2016, chaque fois au début du mois de décembre, l'OBR célèbre la journée dédiée au contribuable, une occasion pour les hautes autorités du pays de féliciter et d'encourager les contribuables plus conformes et sensibiliser ceux qui résistent encore à se conformer aux textes et lois.

En matière de collecte des impôts et taxes, Monsieur Audace Niyonzima dit que durant les 10 années

écoulées, l'OBR n'a cessé d'enregistrer des progrès par l'augmentation de la collecte des recettes d'année en année.

Ainsi, ces recettes sont passées de 301.21 milliards de BIF en 2009 à 897 milliards BIF pour l'exercice fiscal 2018, de janvier à septembre 2019 la collecte est de 728 milliards de BIF dont un taux de croissance moyen de 9.7% par an, a précisé Monsieur Audace Niyonzima.

En vue de combattre la fraude fiscale, douanière et la contrebande et d'assurer une dissuasion crédible et efficace, Monsieur Audace Niyonzima dit que l'OBR réalise des enquêtes fiscales et douanières et les montants éludés sont recouverts au profit du trésor public et fait un suivi des biens exonérés s'ils ne sont pas détournés à l'usage pour lequel ils l'ont été.

Monsieur Audace Niyonzima souligne que malgré les résultats enregistrés, il a des défis liés aux manque d'infrastructures, le niveau d'informatisation encore bas, la persistance de la fraude, de la corruption, du secteur informel, ce qui constitue un obstacle à l'optimisation des recettes.

Avant la célébration de la journée, Monsieur Audace Niyonzima dit que l'OBR va informer, sensibiliser et éduquer les contribuables qui sont d'une importance capitale pour le civisme fiscal en vue d'assurer la transparence de ses opérations.

La célébration de la journée du contribuable est prévue le 05 décembre 2019 à Gitega et sera précédée par une vente exposition qui va commencer le 30 novembre 2019 à Gitega sur des stands construits par l'OBR, a conclu Monsieur Audace Niyonzima.

(source: www.rtnb.bi)

Prière interconfessionnelle: "heureux l'homme qui supporte la tentation car, après avoir été éprouvé, il recevra la couronne



Le Parti CNDD-FDD a organisé jeudi, le 31 octobre 2019 une prière interconfessionnelle à la Permanence Nationale de ce parti en Mairie de Bujumbura. La prédication du jour était axée sur la parole de Dieu tirée à l'épître de Jacques 1:12 où le verset rappelle qu'il est "heureux l'homme qui supporte la tentation car, après avoir été éprouvé, il recevra la couronne de vie que le Seigneur a promise à ceux qui l'aiment".

La prière a débuté par les chants d'action de grâce et de louanges des chorales présentes, suivies par la prière œcuménique animée par un chrétien catholique, un protestant et un musulman.

Pendant cette prière interconfessionnelle, le catéchiste Monsieur Longin Ngendakumana, s'est basé sur cette parole ci-haut citée où il a fait savoir que ceux qui supportent la tentation seront heureux comme Ibrahim et Sara qui ont supporté l'infertilité jusqu'à l'âge de 90 ans pour avoir un enfant. L'autre exemple cité est celui de Job qui a supporté les tentations diverses et Dieu l'a béni après les différentes épreuves dans lesquelles il a passé.

L'enseignement du jour a été dispensé par le Secrétaire Général du Parti CNDD-FDD Monsieur Evariste Ndayishimiye où il a rappelé que le parti CNDD-FDD a traversé les tentations et les combattants pour qu'il soit ce qu'il est aujourd'hui. Les Bagumyabanga ont rencontré plusieurs tentations mais grâce à la volonté divine, ils ont vaincu ces difficultés a précisé Mon-

sieur Evariste Ndayishimiye.

Il a en outre précisé qu'en 2015, le coup d'Etat manqué était une tentation pour les Bagumyabanga pour qu'ils puissent voir la main de Dieu sur eux, a-t-il poursuivi. Monsieur Evariste Ndayishimiye, a indiqué que la tentation peut être positive ou négative d'où il invite les membres du parti CNDD-FDD de la supporter.

Le Secrétaire Général du parti CNDD-FDD a aussi rappelé qu'à l'approche des élections, les tentations se multiplient. Il invite les Bagumyabanga à travailler et à être de bons leaders dans leurs communautés respectives afin qu'ils soient les premiers devant les yeux des électeurs. Selon lui, refuser la compétition aux cours des élections reste aussi une forme de tentation car, le parti CNDD-FDD, depuis le maquis, prônait la démocratie qui met en avant les dirigeants élus par le peuple.

Il a terminé ses enseignements en tranquillisant la population burundaise que les élections de 2020 se passeront en paix et en sécurité totale car, la main de Dieu reste aux cotés des burundais malgré diverses tentations que le Burundi a traversées, a conclu le SG du parti au pouvoir Monsieur Evariste Ndayishimiye.

(source: www.rtnb.bi)

1

REPUBLIQUE DU BURUNDI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général du Gouvernement**COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA REUNION DU CONSEIL DES
MINISTRES DU MERCREDI 30 OCTOBRE 2019**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 30 octobre 2019 sous la présidence de son Excellence le Président de la République, Monsieur Pierre NKURUNZIZA.

Les points suivants ont été analysés :

1. **Projet de loi portant modification de la loi n°1/20 du 09 décembre 2004 portant statut du Chef de l'Etat à l'expiration de ses fonctions**, présenté par la Ministre de la Justice, de la Protection Civique et Garde des Sceaux.

Le Chef de l'Etat est une personnalité importante pour le pays. Durant l'exercice de ses fonctions et même à l'expiration de celles-ci, il mérite d'être traité avec dignité.

Cependant, la légitimité d'un Chef d'Etat dépend de la façon dont il a accédé au pouvoir. Un Président qui a accédé au pouvoir par un coup d'Etat ou par un simple consensus d'un groupe de politiciens n'a pas la même considération qu'un Président élu démocratiquement.

La loi en vigueur en rapport avec le Statut du Chef de l'Etat à l'expiration de ses fonctions n'a pas fait de distinction en ce qui concerne le traitement réservé aux anciens Chefs d'Etat par rapport à la manière dont ils ont accédé au pouvoir.

Le présent projet vient faire cette distinction. Il vient également se conformer à la Constitution en prévoyant des avantages qui remplacent le privilège d'intégrer automatiquement le Sénat qui ne figure plus dans la Constitution.

Après échange et débat, le projet a été adopté moyennant quelques retouches.

2. **Projet d'ordonnance ministérielle conjointe n°550/540 portant octroi d'une prime de rendement et d'une prime à performance aux Conseillers juridiques-Avocats de l'Etat**, présenté par la Ministre de la Justice, de la Protection Civique et Garde des Sceaux.

L'ordonnance ministérielle n°550/540/381 du 29 mars 2007 portant octroi d'une prime de rendement aux Conseillers juridiques-Avocats de l'Etat tire sa racine dans le décret n°100/365 du 28 décembre 2006 portant réglementation de la défense en justice des intérêts de l'Etat et des Communes. Or, ce dernier a été remplacé par le décret n°100/013 du 09 février 2018 actuellement en vigueur. Il est donc impératif d'adapter cette ordonnance à ce nouveau décret.

Par ailleurs, depuis la nouvelle réglementation de la défense en justice des intérêts de l'Etat, l'équipe des Avocats de l'Etat est de composition mixte car elle comporte la catégorie des Magistrats en détachement avec un salaire statutaire majorée d'une prime de rendement donnés par l'Etat, ainsi que la catégorie d'Avocats contractuels recrutés par l'Office Burundais des Recettes recevant un salaire et d'autres avantages de l'OBR et qui sont mieux traités. Il est nécessaire de prendre des dispositions pour restreindre les disparités salariales observables entre ces deux catégories d'Avocats.

De plus, cette nouvelle réglementation est venue étendre la compétence des Avocats de l'Etat à la défense des intérêts des établissements publics, des administrations personnalisées, des sociétés à participation publique, des Communes ou de toute autre entité où les intérêts de l'Etat sont en jeu. Il est nécessaire de les soutenir davantage par l'augmentation de la prime de rendement compte tenu de leur volume de travail sans cesse croissant.

Enfin, en fixant le montant de la prime de rendement mensuelle en 2007, le souci de l'ordonnance ministérielle était de mettre les Avocats de l'Etat à l'abri des besoins économiques élémentaires en tenant compte du coût de la vie pour qu'ils soient disponibles et se concentrent sur leur travail.

Une douzaine d'années après, les réalités de la vie économique sont devenues autres. Il est nécessaire d'ajuster à la hausse la prime de rendement pour éviter que le niveau actuel de leurs performances ne soit entamé et pour les stabiliser dans leur profession.

Telle est la motivation de la révision de l'ordonnance ministérielle en vigueur pour revoir à la hausse la prime de rendement mensuelle.

Le projet propose également qu'une prime annuelle d'émulation soit désormais accordée à un Avocat de l'Etat qui aura atteint des performances exceptionnelles telles que définies dans le projet d'ordonnance.

A l'issue du débat, le Conseil a apprécié le travail qu'accomplissent les Avocats de l'Etat mais a mis sur pied une équipe qui va approfondir le projet qui sera ramené en Conseil des Ministres dans un délai de deux semaines.

3. **Projet de loi portant création et organisation d'une entité administrative dénommée District**, présenté par le Ministre de l'Intérieur, de la Formation Patriotique et du Développement Local.

Ce projet de loi s'inscrit dans le cadre du prolongement du processus de décentralisation des Communes initiée avec la loi communale.

Il instaure un mécanisme de la double décentralisation avec à la tête des communes urbaines un District dirigé par un Maire, placé sous la tutelle du Gouverneur de Province.

Les grands centres urbains sont en effet situés dans circonscriptions territoriales des Provinces, et à mesure de leur agrandissement, ils peuvent bénéficier d'un statut particulier en se transformant en Districts.

Actuellement, il n'existe aucun texte législatif qui régit la Capitale politique de Gitega et la Capitale économique de Bujumbura même si l'actuelle loi communale prévoit des dispositions particulières applicables à la Mairie de Bujumbura

Cette loi communale indique notamment que la Mairie de Bujumbura est une Province comme entité déconcentrée, alors qu'il est impossible juridiquement d'envisager une décentralisation et une déconcentration sur la même personne du Maire de la Ville de Bujumbura.

La préoccupation actuelle vise l'organisation de la Capitale économique de Bujumbura et la Capitale politique de Gitega. Ces deux grands centres urbains sont appelés à être érigés en districts dont l'organisation et le fonctionnement sont aménagés dans le présent projet de loi de portée générale.

La création du district de Bujumbura ou de Gitega ou d'autres centres urbains interviendra après la mise en place de cette loi de portée générale.

La création de cette nouvelle entité est conforme à la Constitution qui dispose en son article 3 que « Le Burundi est subdivisé en provinces, communes, zones et collines et toutes autres subdivisions prévues par la loi. Leur organisation et fonctionnement sont fixés par la loi. Elle peut en modifier les limites et le nombre ».

Après avoir longuement débattu sur ce projet, le Conseil a constaté la nécessité d'une analyse beaucoup plus approfondie et a mis sur pied une équipe qui va le retravailler en s'assurant surtout de sa conformité à la Constitution, qu'il n'entre pas en contradiction avec la loi communale et qu'il vient apporter des réponses concrètes aux questions en rapport avec la décentralisation. L'équipe se

penchera également sur le projet de loi portant création et délimitation du District de Bujumbura.

Les deux projets seront ramenés en Conseil des Ministres dans un délai de trois semaines.

4. Note relative à la demande de dérogation spéciale pour changer l'affectation des fonds réservés aux projets communaux édition 2019-2020 pour certaines communes en vue de poursuivre ou faire les projets d'électrification, présentée par le Ministre de l'Intérieur, de la Formation Patriotique et du Développement Local.

La loi n°1/14 du 30 juin 2019 portant fixation du Budget Général de la République du Burundi, Exercice 2019/2020 a prévu une subvention de soixante sept milliards quatre-vingt trois millions de Francs Burundais (67.083.000.000Frbu) pour les projets de développement des collectivités locales.

L'ordonnance n°540/530/1825 du 18 septembre 2019 quant à elle précise les modalités pratiques de répartition, de transfert, d'utilisation et de remboursement des fonds alloués aux projets de développement des collines.

Le budget étant à la disposition des communes, il ne reste qu'à elles de mettre en marche les projets de développement exprimés par la population de leur ressort en tenant compte des directives de l'ordonnance précitée et du Plan National de Développement.

Certaines communes avaient opté dans leur vision d'affecter une partie de cette subvention ou sa totalité à l'électrification. Mais selon l'ordonnance ci haut citée, ce genre de projets ne sont pas éligibles, la subvention accordée étant destinée au paiement des infrastructures en cours de finalisation des exercices budgétaires antérieures et plus particulièrement de l'exercice 2018/2019.

Les Communes se retrouvent donc en face d'une impossibilité totale de réaliser cette électrification alors que certaines d'entre elles avaient déjà débuté le projet.

La Note sollicite la décision du Conseil des Ministres d'autoriser que le projet d'électrification des communes soit réalisé au cours de cet exercice 2019/2020 afin que les efforts consentis et les fonds engagés par certaines communes ne soient pas mis en péril.

A l'issue de l'analyse de la Note, le Conseil a demandé aux ministres impliqués directement dans ce dossier de se mettre ensemble pour analyser la faisabilité de la proposition de la Note et y donner une suite appropriée.

5. Projet de loi portant ratification de l'amendement de Kigali au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'Ozone, présenté par le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage

Le Protocole de Montréal est un accord international qui a suivi la Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone adoptée le 22 mars 1985 et qui a pour objectif l'élimination progressive des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Le Burundi a ratifié le Protocole de Montréal en 1997. Ce Protocole a connu cinq amendements dont le plus récent est celui de Kigali de 2016.

Le Burundi en a déjà ratifié quatre en octobre 2001. L'amendement de Kigali, objet de ce projet, vise à éliminer les hydrofluorocarbones qui sont de puissants gaz à effet de serre.

Par cette ratification, le Burundi aura marqué son soutien aux efforts mondiaux pour lutter contre la détérioration de la couche d'ozone sans laquelle aucune vie sur terre n'est possible.

Après échanges et débat, le projet a été adopté.

6. Projet de décret portant création, composition, missions et fonctionnement d'un Guichet Unique pour la gestion de tous les rapports entre le Gouvernement de la République du Burundi et les organisations non gouvernementales étrangères : agrément, enregistrement, protocole d'exécution et implantation d'une organisation non gouvernementale sur terrain, présenté par le Ministre des Affaires Etrangères

Ce projet a pour but d'apporter une solution aux différents problèmes que rencontrent les ONG étrangères dans le suivi de leurs dossiers en rapport avec leur implantation au Burundi.

En effet, plusieurs ministères interviennent dans la gestion des dossiers d'agrément, d'enregistrement, du protocole d'exécution et d'implantation d'une ONG étrangère sur terrain, ce qui est de nature à compliquer ou ralentir les procédures.

La mise en place d'un guichet unique pour la gestion de tous les rapports entre le Gouvernement et les ONG étrangères qui veulent s'implanter au Burundi facilitera la collaboration entre les services concernés et contribuera à la rapidité du traitement des dossiers.

Il sied de rappeler que le Conseil avait analysé ce projet dans une de ses séances antérieures et l'avait retourné pour finaliser certains aspects qui avaient été relevés.

Après analyse du projet retravaillé, le Conseil des Ministres l'a adopté.

7. Divers

- Le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage a parlé de l'état d'avancement des travaux d'aménagement des rives de la rivière NTAHANGWA en aval du pont près du Quartier Mutanga. Il a indiqué que la dernière phase concernera la partie en amont du pont.
- Le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants a parlé des résultats de la réunion sectorielle sur la coopération dans le secteur de la Défense dans le cadre de la Communauté Est Africaine à laquelle il a participé.
- La Ministre de l'Education et de la Formation Technique et Professionnelle a parlé du cas d'un élève souffrant d'épilepsie qui est décédé après avoir été bastonné par un enseignant.
- Le Ministre de la Communication et des Médias a informé le Conseil qu'il est désormais possible de capter la Télévision Nationale sur la Chaîne Canal Plus.
Il a également parlé de la prolifération des télévisions en ligne dont certaines ne font que ternir les institutions du pays. Des mesures à prendre envers ces média sont en cours d'étude.
- La Ministre en charge des Affaires de la Communauté Est Africaine a déploré le fait que des gens détruisent les tombes au cimetière de Mpanda dans le but de voler les tôles et les carreaux qui les couvrent. Les Services en charge de la sécurité ont été chargés de tout faire pour décourager ces cas.
- Enfin, le Premier Vice-Président de la République a exhorté l'administration locale à prêter main forte à la Justice pour appuyer dans l'exécution des jugements rendus, surtout en rapport avec les propriétés foncières.

Bujumbura, 31 octobre 2019

Le Secrétaire Général du Gouvernement et Porte
Parole du Gouvernement

Prosper NTAHORWAMIYE

Ministère des Affaires Etrangères

Direction de la Communication

www.mae.gov.bi

Twitter: @MAEBurundi